



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ^{quatre vingt quatorze} soixante le 19 MARS à 16 H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Olivier HERRY Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

FIXATION DES TAUX

DES 4 TAXES LOCALES

pour l'année 1994

Date de convocation du Conseil municipal : 16.03.94

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. Yves CORRE-Jean FAILLARD-Jean CLOITRE-
Marc LE BORGNE-

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire

1)-ETUDE DES TAUX POUR 1994 :

	<u>1993</u>
.Taxe habitation :	7.86 %
.Foncier bâti :	5.50 %
.Foncier non bâti :	23.87 %
.Taxe professionnelle :	8.39 %

PRODUIT ATTENDU 2 060 278

Produit de réf. 2 241 939 == 0,91897 (coefficient)

Ce qui nous donne un coefficient de variation de 0,91897

2)-FIXATION DES TAUX POUR 1994 :

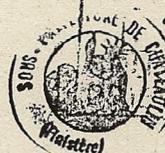
.Taxe d'habitation :	7.22 %
.Foncier bâti :	5.05 %
.Foncier non bâti :	21.94 %
.Taxe professionnelle :	7.71 %

Ce qui donnera un produit assuré de :

TH : 1 515 000	X	7.22%	= 109 383 F
FB : 5 632 000	X	5.05%	= 284 416 F
FNB : 221 000	X	21.94%	= 48 465 F
TP : 20 981 490	X	7.71%	= 1617 672 F

2 059 936 F

COURRIER ARRIVE
LE
7. AVR. 1994



PREFECTURE
CHATEAULIN

Fait à BRENNILIS les jours mois et an que dessus;
Le Maire,